

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1070

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question n'est pas pour ou contre le vaccin, elle est dans la liberté du choix. En imposant la vaccination maintenant, c'est le vaccin à ARN messenger qui est imposé, alors que d'autres arrivent bientôt tels que Sanofi entre autres.

Le vaccin Pfizer/Moderna vise la protéine spike, protéine qui a déjà montré sa forte capacité à muter pour créer les « variants ». Qu'en sera-t-il de l'immunité acquise suite à cette vaccination face au prochain variant et qu'allez-vous alors pouvoir dire aux personnes que vous aurez obligé à vacciner ? Aujourd'hui Israël voit 40% des nouvelles contaminations par le variant delta provenir de personnes complètement vaccinées.

La France, « startup nation » a fait le choix délibéré de ne pas investir dans l'entreprise nantaise prometteuse Valneva, entreprise travaillant sur des vaccins prophylactiques contre des maladies infectieuses comme le choléra et l'encéphalite japonaise, seul candidat avec un vaccin en développement clinique contre la maladie de Lyme, et candidat avec un vaccin à injection unique contre le chikungunya. Le vaccin antiCOVID à virus inactivé de cette entreprise, utilisant des adjuvants dont les effets sont connus à long termes, va être distribué cet automne en Grande Bretagne qui elle, l'a financièrement soutenue et dont la production de vaccins anticovid est maintenant implanté en Ecosse.

En Europe, la distribution en est seulement dans la phase de discussion, pourquoi ? Pourquoi, ne pas fournir aux français des données scientifiques éclairées leur permettant de pouvoir se faire un avis libre entre les diverses formes de vaccins possibles ?

